

## **ADHESION DE LA VILLE AU CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE (CMCV)**

Le présent rapport a pour objet de présenter le Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) et de valider l'adhésion de la Ville à cette association.

Le CMCV est une association qui regroupe près de 250 managers de centre-ville au niveau national. Il a pour mission de promouvoir le métier de Manager de Centre-Ville dans sa mise en place et dans son rôle auprès des diverses structures publiques et privées du commerce.

Pour ce faire, il s'appuie, entre autres, sur :

- la valorisation d'un référentiel métier, aujourd'hui reconnu par l'ensemble des instances publiques, nationales et locales ;
- la formation initiale et continue des managers au travers d'un partenariat étroit avec le Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris ;
- un livre vert, les 10 recommandations du CMCV : « Avenir des Centres-villes et de leurs activités commerciales » ;
- une présence sur tous les salons professionnels pour sans cesse innover et redéfinir les outils commerciaux de demain ;
- le Club des partenaires du CMCV.

Le CMCV organise régulièrement des salons, séminaires ou webinaires sur les nouveaux enjeux autour du centre-ville et des commerces de proximité.

L'adhésion de la Ville au CMCV permettra à la collectivité de bénéficier d'une source d'informations spécifiques sur les problématiques des centres-villes et d'un partage d'expérience avec d'autres collectivités. Elle contribuera à soutenir l'action du Manager de Centre-Ville de Le Port.

A titre indicatif, le montant de la cotisation pour l'année 2021 s'élève à 50 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Le Port au Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) et le paiement de la cotisation correspondante ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.